

Conseil Municipal du 12 novembre 2015

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Gervais, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Faucher,

Absents excusés : M Esnault procuration M. Buon

M. le Maire ouvre la séance en attendant l'arrivée de Mme Karamanli, députée de la circonscription.

Le compte rendu du dernier conseil est adopté

1. Schéma de coopération intercommunal : projet de fusion des communautés de communes du Pays Bilurien et du Pays des Brières et du Gesnois.
Pour permettre à chaque conseiller de s'imprégner des documents envoyés par Mme la Préfère concernant cette fusion, M. le Maire propose de revoir cette question au prochain conseil. Adopté

2. Locatif communal

Le logement situé au 4 de la rue de la Fromenté est à nouveau libre de locataires. Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de le mettre en vente au prix de 150 000€.

M. le Maire est chargé de contacter les agences immobilières.

3. Compte rendu réunions

- Sivos : conseil d'école du 5 novembre : rapporteur Mélanie RAPICAULT.

Il a été évoqué lors de cette réunion : les effectifs de la rentrée -172 enfants, le résultat des élections de parent d'élèves. Ont été élus sur Soultré : Mmes Guilmain, Gaschet, Ferbus et M. Poulain. Les enseignants ont présenté les sorties prévues ainsi que les dates de la venue des structures maternelles, mousse et mini-gym. Présentation par l'amicale du sivos de ses activités à venir. Questions des parents sur les transports scolaires : pour y répondre une réunion aura lieu lundi 23 novembre à 18h à Soultré avec un responsable des services du département

Les maires ont eu une réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale sur la mise en place d'un projet pédagogique territorial (PEDT) au niveau des TAP, dont la signature est la condition obligatoire à l'obtention d'une subvention de l'état. Cela implique ensuite, la rédaction du projet pédagogique, un comité de pilotage, un coordinateur, l'aval des parents d'élèves et des enseignants... Il faut prendre une décision avant le 30 novembre.

Les élus s'interrogent sur ce « forcing » de l'éducation nationale pour la signature du PEDT alors que les conditions sont revues à la baisse, telles : les diplôme et le nombre des encadrants, la durée du PEDT qui passe de 3 à 1 ans, la notion de garderie... Le sivos se réunira le 26 novembre pour en débattre.

La séance est levée à 20 h55 à l'arrivée de Mme Karamanli, venu pour un temps d'échange avec les élus. M. le Maire lui expose ses inquiétudes quant à l'avenir des communes avec la loi NOTRe.

Reprise de la séance à 21 h 54

- Syndicat du Jalais : réunion de bureau (Mme Drouineau)
- communauté de communes (M. Ledru): réunion de bureau lundi 16 novembre

- Smirgeomes : Suite à la modification des conditions de la collecte des ordures ménagères dont la fréquence passera à une fois tous les 15 jours à partir de janvier 2016, le conseil décide à l'unanimité de prendre une motion pour faire part au SMIRGEOMES de sa désapprobation.

S'il approuve la fréquence des ramassages qui tient compte des statistiques sur les nouvelles pratiques des usagers et qui limite à juste titre le déplacement de camions sur les routes, il désapprouve le maintien du forfait de 16 levées pour la redevance incitative.

En effet le forfait n'est plus cohérent avec cette nouvelle fréquence, puisque qu'il correspondait à un ramassage toutes les 3 semaines. Par la force des choses le ramassage aura lieu au mieux tous les mois et au pire tous les mois et demi en cas d'oubli.

La municipalité aurait souhaité la mise en place d'un forfait de 26 levées qui aurait ainsi mieux correspondu au cadencement de la collecte. Ce manque d'adaptation du forfait semble plus dicté par une logique financière que par une logique écologique.

Le Conseil Municipal demande au SMIRGEOMES de revoir sa position concernant le nombre de levées.

4. Assurances de la commune : (Mme Rapicault)

Après consultation de 3 assurances la SMACL, MMA et GROUPAMA, pour l'assurance de la commune - biens et personnel -, l'étude des différents contrats désigne GROUPAMA comme la mieux disante. Aussi le conseil à l'unanimité décide de souscrire les assurances de la commune auprès de GROUPAMA à compter du 1^{er} janvier 2016 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5. Questions diverses

- Décision modificative pour créditer de 20€ le compte 673 : annulation d'un titre sur l'exercice 2014 de cantine. DCM unanimité.
- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade de 2016. Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide à l'unanimité de fixer un ratio à 100% pour le passage d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe.
M. le Maire précise au conseil que les règles de la fonction publique territoriale obligent à attendre 2019 pour la promotion du prochain adjoint technique 2^{ème} classe, sauf s'il venait à passer l'examen professionnel.
- Bureau de vote élections de décembre : les tours de garde sont établis
- Information : une enquête publique aura lieu du 26 novembre au 29 décembre pour l'extension d'un élevage avicole sur « Morteuvre » au Breil sur Merize. Le conseil Municipal pourra exprimer son avis lors de la prochaine séance. Mme Drouineau accepte d'être le rapporteur du dossier.
- Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide de verser les Indemnités de conseil au Trésorier par 11 voix pour et 2 contre voix contre

- M. le Maire informe le conseil de la baisse de 15 % de la participation annuelle du Service Département de Secours et d'Incendie.
- les 16 et 17 novembre auront lieu des travaux de busage du fossé, dans l'agglomération, route de la Roche, réalisés par les agents communaux.
- M. Lecomte réunira la commission des chemins pour examiner la situation du CR 11 qui sert de pare-feux au camp d'Auvours. En effet, il a pu constater avec M. le Maire que les accès des chemins qui débouchent sur ce CR11 ont été obstrués par des troncs d'arbres, sans doute par les militaires du camp.

Séance levée à 22 h 40